



Conseil communautaire – Séance du jeudi 25 mars 2021

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence d'André BOIS,

Présents : MMES MRS ALLARD. ARIOLI. BOIS. CHAON. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY GENTIL. GROLLIER. GROS. GUILLOT. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. PLOUZEAU. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. VANBERLVIET. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS GUILLERMARD (Pouvoir ZUCCHERO). ROULAND (Pouvoir DUPERCHY). TOUIHRAT (Pouvoir FRANCONY).

Le Président ouvre la séance à 20h30 au sein la Maison du lac

1. Gestion de la plage du Sougey / Protocoles d'accord CCLA – Commune de St-Alban de Montbel et CCLA – SPELEOCONCEPT - KAHOTEP

Ce point inscrit à l'ordre du jour du conseil du 18 mars dernier, avait fait l'objet à l'issue des débats, d'une demande de report approuvée par la majorité des élus présents.

André BOIS informe le conseil qu'une réunion associant l'ensemble des maires de la CCLA, s'est tenue le mardi 23 mars afin de rediscuter du projet de protocole à établir entre la commune de St-Alban de Montbel et la CCLA.

A l'issue, en accord avec le maire de la commune de St-Alban de Montbel, il a été proposé de soumettre à l'approbation du conseil :

- ▶ Le projet de protocole d'accord entre la CCLA et la commune de St-Alban de Montbel en retirant l'engagement complémentaire demandée par la commune (voir ci-dessous) :

La CCLA s'engage à :

-
 - *Respecter la qualité paysagère exceptionnelle de la colline du SOUGEY et libérer cet espace de toute activité commerciale à partir de la fin de l'année 2023, de façon à créer un lieu naturel ouvert au public et susceptible d'accueillir des événements festifs ponctuels.*
- ▶ L'engagement d'une réflexion pilotée par la commission tourisme de la CCLA qui portera sur le fonctionnement et l'organisation des activités de la base de loisirs du Sougey en intégrant la question du devenir de celles présentes sur le « plateau » du Sougey

Après lecture du projet de protocole d'accord à établir entre la CCLA et la commune de St-Alban de Montbel intégrant les engagements réciproques suivants :

ENGAGEMENTS DE LA CCLA :

- *Etablir et déposer auprès de la commune de St-Alban de Montbel, une Déclaration Préalable pour l'installation du container dédié à la gestion des activités nautiques en présentant les mesures permettant d'assurer l'intégration paysagère de l'équipement.*
- *Modifier la convention de DSP liant la CCLA et son délégataire pour la gestion de la plage*
 - 1) *En limitant la durée d'installation du container « Snack » à 3 mois et 1 jour*
 - 2) *En exigeant l'enlèvement des pédalos et autres embarcations hors saison.*
- *Prendre en charge et soumettre à la commune de St-Alban de Montbel, l'étude justifiant la demande de dérogation auprès du CDNPS pour le remplacement des jeux d'enfants auparavant existants*
- *Prendre en charge et soumettre à la commune de St-Alban de Montbel, l'étude justifiant la demande de dérogation auprès du CDNPS pour l'installation du container « Snack ».*
- *Déposer auprès de la commune de St-Alban de Montbel une demande de Permis de Construire saisonnier pour la pose du container « snack ».*
- *Mettre en œuvre les mesures et aménagements permettant de garantir l'intégration paysagère du container dédié au snack.*

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL :

- *Soumettre aux services de l'Etat, la demande de dérogation pour l'installation du container « snack » saisonnier et le remplacement des jeux d'enfants auparavant existants,*
- *En fonction et dans le cadre de la révision du PLU, intégrer la classification nécessaire dans le zonage,*
- *Instruire les demandes de DP et de PC saisonnier pour l'octroi de ces demandes d'urbanisme,*

Le Président invite le conseil à délibérer pour approuver ce projet de protocole.

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1, Serge GROLLIER

=> Le conseil communautaire approuve le projet de protocole et autorise le Président à le signer.

Après lecture du projet de protocole d'accord à établir entre la CCLA et la société Spéleo'Concept - Kahotep identifiant les modifications à apporter à la convention de DSP relative à la gestion de la plage du Sougey et intégrant les engagements réciproques suivants :

ENGAGEMENTS DE LA CCLA :

- *Engager auprès de la commune de St-Alban de Montbel l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives pour l'installation des containers et des jeux d'enfants.*
- *Prendre en charge l'amenée, le repli et le stockage du container « snack » pour les 9 mois durant lesquels il doit être enlevé de la plage du Sougey. La CCLA disposera des contrats d'assurance nécessaires couvrant toute dégradation ou vol pouvant survenir durant cette période.*

- *Aménager le cheminement d'arrivée au local d'entrée de la plage, barrière et portail (en lien avec l'évolution de la gestion de l'auberge du Sougey).*
- *Installer des jeux d'enfants sur la plage, comme stipulé dans la convention de DSP.*
- *Mettre en œuvre les mesures et aménagements permettant de garantir l'intégration paysagère du container dédié à la gestion aux activités nautiques.*

ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE KAHOTEP :

- *Être présent lors des phases d'amenée, enlèvement et mise en stockage du container snack par la CCLA,*
- *Gérer la plage suivant les modalités de la convention de DSP,*
- *Enlever les embarcations stationnées sur le lac et à proximité à l'issue de la période d'exploitation,*

Le Président invite le conseil à délibérer pour approuver ce projet de protocole.

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1, Serge GROLLIER

=> Le conseil communautaire approuve le projet de protocole et autorise le Président à le signer.

Concernant le lancement d'une réflexion prospective relative à la base de loisirs du Sougey, il est rappelé les éléments de contexte suivants :

- Propriété de la CCLA, la base de loisirs du Sougey constitue depuis le milieu des années 1980, un pôle touristique majeur du territoire de la CCLA. Elle regroupe aujourd'hui plusieurs activités à vocation touristique (campings, plage, restaurant, promenades à poney et trottinettes électriques, acrobranche) qui ont développé des complémentarités et des synergies.
- Le site du Sougey présente par ailleurs, un caractère paysager remarquable marqué par la proximité d'espaces naturels protégés et sa position dominante sur le lac.
- L'attractivité de la plage et des activités connexes génèrent des pointes de fréquentation importantes.
- Au regard de ces constats et des enjeux écotouristiques, la CCLA a souhaité améliorer la qualité des prestations et l'accueil du public en favorisant une fréquentation plus familiale. Cette volonté s'est notamment traduite par l'installation de la société HUTTOPIA, le renforcement des niveaux de service et de sécurité pour les usagers de la plage, le lancement d'un projet d'aménagement du parking et des sanitaires et la désignation d'un nouvel exploitant pour l'auberge du Sougey
- De son côté, la commune de St-Alban de Montbel souhaite que cet espace retrouve un caractère plus naturel et apaisé considérant que les activités commerciales notamment présentes sur la partie « plateau », altéraient la qualité et la quiétude des lieux.

Dans ce contexte, le Président propose au conseil communautaire d'approuver le lancement d'une réflexion pilotée par la commission Tourisme de la CCLA, qui portera sur le fonctionnement et l'organisation des activités de la base de loisirs du Sougey. Cette réflexion aboutira à la définition de scénarios/propositions sur les évolutions possibles de la base de loisirs dont l'analyse de la faisabilité et de la pertinence d'un redéploiement des activités présentes sur le plateau.

Résultats du vote :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le lancement de cette réflexion.**

2. Questions diverses

• Ligne ferroviaire LYON - TURIN

Pascal GENTIL a représenté la CCLA lors du dernier comité de pilotage des accès au Lyon-Turin qui s'est tenu en visio 19 mars dernier.

Il rapporte au conseil les informations suivantes :

Il s'agissait du 3^{ème} comité de pilotage organisé par le Préfet de Région et regroupant l'ensemble des collectivités, acteurs institutionnels et structures concernées dont « SNCF Réseau » en charge du pilotage technique du projet.

Ce Copil faisait suite à celui du 11 décembre pour lequel 5 scénarios de tracé avaient été identifiés.

En termes de calendrier et suite à la Déclaration d'Utilité Publique datant de 2013, les objectifs sont les suivants :

- Comité technique juin 2021
- Automne 2021 – Copil / Approbation du tracé pour la réalisation du tunnel de base
- Fin 2023 – Fin des études et engagement des travaux
- 2030 – Mise en service du tunnel de base

A ce stade, à l'issue de l'analyse multicritères réalisée par SNCF Réseau, seuls deux d'entre eux restent en lice :

- Scénario 1 => Dominante fret avec Tunnel sous Chartreuse (avec évolution possible sur du fret grand gabarit)
- Scénario 2 => Mixte Fret – Voyageurs avec passage sous l'Epine

Concernant le scénario 1, la question de la modernisation de la ligne voyageurs St-André le Gaz Chambéry n'est pas identifiée car non inscrite dans la DUP de 2013.

Cependant SNCF Réseau indique que cette modernisation serait quand même étudiée en parallèle et dans les mêmes délais. (Doublement de la voie ? Adaptation des gares / croisement des trains ? Autres...).

Lors de cette réunion, se sont principalement exprimés les « grands élus » qui ont notamment fait valoir une demande de respect des engagements et des ambitions du projet tels qu'ils avaient été définis dans la DUP et le décret ministériel :

Etienne BLANC (sénateur du Rhône) => Scénarios présentés constituent une « trahison » par rapport au projet initial et ne répondent pas à l'ambition qui avait été affichée.

Emilie BONNIVARD (Députée de la Savoie) => Rejoint les propos d'Etienne BLANC considérant que le projet est construit au regard des coûts et non plus dans un objectif prioritaire de report modal (Transport routier / Fret)

Michel BOUVARD (Vice-Président Conseil départemental de la Savoie) => Emet les mêmes réserves considérant que l'on reproduit les mêmes erreurs que celles commises pour le projet Eurotunnel.

Louis BESSON (Ancien ministre) => Souligne que les dispositions du décret ministériel et de la DUP de 2013 devraient être respectées et que le projet doit permettre de développer une branche permettant d'assurer une liaison future Barcelone Turin. Il rappelle que la mise en œuvre du projet devra permettre de garantir la préservation des eaux des lacs d'Aiguebelette et du Bourget.

Martine GUIBERT (Vice-Présidente Région AuRA en charge des transports) => Rappelle l'urgence des prises de décision pour pouvoir respecter les délais et être en capacité de passer en phase travaux fin 2023.

A l'issue de cette intervention, le conseil communautaire demande qu'une attention particulière soit portée au suivi de ce dossier et au scénario qui sera retenu au regard :

- des enjeux liés à la modernisation potentielle de la ligne Chambéry – St-André le Gaz pour garantir un service de transport TER – Train satisfaisant pour les habitants du territoire et pour éventuellement pouvoir étendre le projet TER-RER de Savoie Métropole au territoire de la CCLA et de la CCVG.
- des impacts potentiels du scénario 2 qui pourrait s'accompagner de la création d'une descenderie d'accès au tunnel située sur la commune de Nances.

Pascal GENTIL se renseignera sur les dispositions techniques prévues dans le cadre du scénario 2 => Présence ou non d'une descenderie sur le territoire de la CCLA. ? Si oui, type d'aménagement, importance de travaux et impacts potentiels ?

- **Elaboration de la feuille de route CCLA – Projet de territoire**

André BOIS informe le conseil que dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route de la CCLA et de la mise en perspective de cette démarche avec le projet de territoire de la CCLA, deux séances du conseil seront organisées à cet effet les jeudis 29 avril et 27 mai.

Elles seront animées par AGATE (Eve Renaud) afin de favoriser le partage des enjeux et objectifs et de fixer un cadre méthodologique.

Prochain conseil le jeudi 1er avril 2021, 18h30, Maison du lac.

Le Président,
André BOIS



Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA

